Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26131-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	28	6	1

Affichage : 06 juillet 2026

Secrétaire de séance : **Yves HUSTÉ**

L'an deux mille vingt six, le 03 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Delphine CHAUVIET, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Jacques CARLION donne pouvoir à Gaëtan AUPÈCLE, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Julien DUFRAINE, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Christophe PISTILLI donne pouvoir à Bruno BOURDIN.

Était absent :
Marc-Antoine FOSSARD.

DEL26/131 – MISE EN PLACE D'UNE COOPÉRATIVE JEUNESSE ET DEMANDE DE FINANCEMENT DE 25 000 €

Rapporteur : Yves HUSTÉ

Considérant que dans le cadre de la mise en place d'une Coopérative Jeunesse le temps d'un été, un groupe de 10 à 15 jeunes créé une entreprise coopérative et la font vivre. Accompagnés de 2 animateurs et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire, les coopérants définissent ensemble différents services. Ils développent leur activité jusqu'à se rémunérer de son résultat,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en leur offrant des opportunités d'apprentissage et de responsabilisation à travers des projets collectifs,

Considérant l'intérêt de promouvoir l'entrepreneuriat coopératif chez les jeunes afin de leur permettre de développer des compétences en gestion de projet, en travail collaboratif et en prise de décision démocratique,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26131-DE

Considérant que la création d'une Coopérative Jeunesse permettrait aux jeunes du territoire de s'impliquer activement dans la gestion d'une activité économique temporaire et de renforcer leur engagement citoyen,

Considérant l'opportunité de financement proposée par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) à hauteur de 25 000 €, destinée à soutenir le démarrage et le fonctionnement initial du projet,

Considérant que les acteurs du territoire permet aux jeunes d'expérimenter, d'agir et de décider ensemble, autour d'une création d'activité économique dans un cadre coopératif. Au-delà de la découverte du monde économique et de la vie de l'entreprise, les jeunes prennent conscience de leurs capacités pour devenir pleinement citoyens et acteurs de leur vie,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires, Petite enfance, Enfance et Jeunesse en date du 9 juin 2026.

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la mise en place d'une Coopérative Jeunesse à Vierzon,
- de solliciter une subvention de 25 000 € auprès du CRIJ pour soutenir ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de financement et à signer tout document relatif à la mise en œuvre et au suivi administratif du projet,
- de désigner le service jeunesse comme référent en charge du pilotage et de l'animation du projet.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Yves HUSTÉ

Le Maire

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 06 juillet 2026